

SPÉCIFICATIONS - Étiquette

N° de formulaire: 34-099-120 (02-04) LVM/GEC

Titre: Étiquette auto-adhésive en continu - Médiaposte avec adresse extradimensionnelle - TPIF

Nota: Cette spécification couvre les exigences de base de Postes Canada pour cet item. Le gros expéditeur de courrier (GEC) peut produire l'étiquette de la façon la plus appropriée à l'usage anticipé et l'équipement utilisé, e.g.: étiquette en format continu, (simple ou 2 ou 3 se tenant).

Description générale: Étiquette auto-adhésive en continue , coupée à la forme avec poinçonnage ou trous d'entaînement "pinfeed" de la feuille de support sur les côtés.

Dimension: Étiquette: 5 1/4" wide X 2 1/2" haut

Feuille de support : 6 1/4" de largeur, en continu, incluant le poinçonnage "pinfeed" de chaque côté

Espace libre: 1/16" au haut et au bas de l'étiquette

Coupe: Coins: Rond (1/8" rayon)

Type de coupe: Coupe à la forme

Note: L'excès de papier (soit le papier excédant la coupe à la forme) doit être enlevé afin de faciliter l'accès à l'étiquette lorsqu'on veut l'enlever de la feuille de support.

Papier: Étiquette: Poids (M): 120

Couleur: Blanc

Fini: Mat

Feuille de support: Traité au silicone.

Impression: Couleur d'encre: Noire

Adhésif: L'endos du papier pour collage doit être enduit d'un adhésif permanent autocollant.

Remarques: a) Le couchage anti-adhésif de la doublure arrière doit permettre d'en retirer facilement en une seule pièce le papier pour collage, sans causer de déchirure ou de délamination ni laisser de résidu d'adhésif (pendant au moins 24 mois).

b) L'adhésif permanent autocollant appliqué à l'endos du papier pour collage doit en assurer l'adhésion permanente et inviolable aux enveloppes et aux matériaux d'emballage conventionnels circulant dans n'importe quel système de traitement postal.

c) Les étiquettes doivent avoir une durée de stockage minimale de 24 mois lorsqu'elles sont entreposées à une température comprise entre 5 °C et 35 °C et une humidité relative comprise entre 5% et 100% (sans condensation). Au cours de cette période de 24 mois, les étiquettes peuvent être exposées en tout temps, jusqu'à dix fois, à des extrêmes de température allant de – 40 °C à + 60 °C pendant au plus 24 heures. Ces expositions peuvent être réparties sur toute cette période de 24 mois.

d) Toutes les composantes de l'étiquette (couchages, adhésifs, encres, papiers, etc.) doivent être exemptes de produits chimiques toxiques et ne présenter aucun danger pour le public.

e) Les étiquettes doivent être propres et exemptes de saleté, de corps étrangers, de trous, de déchirures, de faux-plis et de tout autre défaut pouvant en altérer l'aspect ou en réduire la tenue.

L'étiquette complète (papier pour collage et doublure arrière) doit répondre aux exigences a) et b) sur une plage de températures de – 40 °C à + 60 °C et une plage d'humidité relative de 5% à 100% (sans condensation).

| | |
|------------------------------|---|
| Poinçonnage: | Sur la feuille de support sur le côté gauche et droit, des trous standards pour formule en continue avec trous d'entaînement. |
| Perforations: | Horizontale sur la feuille de support, à tout les 2 5/8" entre les étiquettes, une perforation difficile à déchirer. |
| Pli: | Repli en paravent des étiquettes en continues à tout les 10 1/2" (soit à toutes les 4 étiquettes) |
| Qualité d'impression: | Qualité "Bureau" avec les attributs décrits dans la brochure "Niveaux de la qualité de l'impression" publiée par Approvisionnement & Services Canada. |
| Emballage: | Tel que défini par le client |
| Epreuves: | Telles que définies par le client |
| Maquette: | La maquette doit être conforme au dessin Ref-26.eps. |

Préparé par:

Date:

Steve Boston (db)

02-01-03
